SUPER PARRAINAGE !

Du 1er avril 2025 au 31 mai 2025

un chèque cadeau de **50€*** pour vous

pour chaque filleul devenant adhérent

2 mois** de cotisation offerts

pour votre filleul

COMMENT PARRAINER UN PROCHE ?

1. Faites découvrir la mutuelle MGC à un proche.

2. Renseignez les informations ci-dessous et transmettez ce flyer à votre filleul (1).

3. À son adhésion, vous êtes tous les deux récompensés !

Je suis parrainé(e) par (2) :

Prénom : .....

Nom: .....

Adresse: .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

N°Adhérent MGC de mon parrain : .....

(1) En participant, j'accepte les conditions liées aux modalités de l'opération parrainage MGC dont le règlement complet est disponible sur www.mutuellemgc.fr/parrainage. (2) Informations à conserver par le filleul afin de remplir la rubrique parrainage figurant sur le bulletin d'adhésion ou le formulaire d'adhésion en ligne.

Devis sans engagement

mutuelleMGC.fr
devis & adhésion en ligne

01 40 78 57 10
du lundi au jeudi de de 9h à 18h
et le vendredi de 9h à 17h30
(appel non surtaxé)

mutuelle MGC

Mutuelle Générale des Cheminots (MGC), mutuelle régie par le Code de la mutualité et soumise aux dispositions de son Livre II, SIREN n° 775 678 550, dont le Siège social est situé 2 et 4 place de l'Abbé G. Hénocque 75013 Paris, et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ACPR, située 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

*Un chèque cadeau de 50 € par filleul dans la limite de 400 € par an et par adhérent. Pour bénéficier d'un chèque cadeau d'un montant de 50 €, le bulletin d'adhésion (papier ou électronique) du filleul dûment signé et complété doit être envoyé à la MGC entre le 1er avril et le 31 mai 2025 (cachet de la poste ou date de signature de l'adhésion en ligne faisant foi) Règlement complet disponible sur : mutuellemgc.fr/parrainage **2 mois de cotisation offerts pour tout dossier d'adhésion reçu par la mutuelle MGC ou adhésion en ligne signée entre le 01/04/2025 et le 31/05/2025. Offre applicable à toute nouvelle adhésion. Ne peuvent donc en bénéficier les personnes déjà adhérentes ou ayant adhéré à la mutuelle MGC (adhérent principal ou ayant droit). Voir conditions sur mutuelleMGC.fr/conditions-promo/

MUTUALITÉ MEMBRE DE LA FRANÇAISE